

BANQUE NATIONALE
DE BELGIQUE

SERVICE
des

Études Économiques

BULLETIN d'Information et de Documentation

Publication bimensuelle.

VIII^e année. Vol. II. N° 8

25 octobre 1933.

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.
Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : Libre-échange, autarchie ou économie dirigée ? par M. Henri de Man. — L'Électrification des chemins de fer en Belgique. — Chronique : Les dépenses budgétaires. — Statistiques.

LIBRE-ÉCHANGE, AUTARCHIE OU ÉCONOMIE DIRIGÉE ?

par M. Henri de Man,

Chargé de Cours à l'Université Libre de Bruxelles.

Une opinion fort répandue tend à faire de l'optimisme une espèce de devoir moral en période de crise économique.

Sous la forme naïve que cette opinion revêt chez la grande masse de ses adeptes, elle comporte une généralisation, pour ainsi dire instinctive, de l'expérience individuelle des gens d'affaires de toutes catégories.

Pour ceux-ci, la manifestation la plus immédiatement visible de la crise est une difficulté accrue de se procurer, et des commandes, et des fonds. Ils voient très bien que cela provient d'un manque de confiance de la part des clients et des bailleurs de fonds; au surplus, ils partagent cette méfiance, en tant qu'ils se trouvent être eux aussi clients et détenteurs de capitaux. Par une espèce de provincialisme du raisonnement, ils sont amenés à généraliser cette expérience et à en conclure que, si seulement l'on pouvait ramener la confiance, la crise serait vaincue. Partant de là, ils en arrivent aisément à considérer qu'en mettant en lumière des situations de fait qui s'empirent au lieu de s'améliorer, on commet un crime de haute trahison à l'égard de la prospérité économique.

Cette tendance de l'opinion se nourrit par ailleurs de conceptions empruntées à la doctrine économique traditionnelle. Ces conceptions se retrouvent surtout dans les théories qui considèrent les crises économiques, y compris la crise actuelle, comme dues à des causes essentiellement monétaires.

Selon elles, les crises ne sont que la manifestation naturelle d'une succession rythmique de phases de

déflation et d'inflation, auxquelles correspondent des phases d'expansion et de rétrécissement du marché. L'amplitude des courbes ascendantes et descendantes de ces oscillations est, tout aussi naturellement, magnifiée par une espèce d'effet de choc psychologique en retour. Quand les prix baissent au delà d'une certaine mesure, tout le monde a peur de devoir vendre à meilleur marché ce qu'il a acheté plus cher; quand les prix montent au delà d'une certaine mesure, la peur de devoir acheter trop cher pousse à dépenser et à investir, d'où marche accélérée à la surproduction — ou plus exactement à la surcapacité de production — qui précipite la crise suivante. C'est ainsi qu'un esprit de panique, par effet d'accumulation et de contagion, accélère et prolonge les mouvements de pendule qui déterminent les crises cycliques. Il suffirait donc, surtout en période de conjoncture descendante, de pouvoir agir, par la persuasion ou la suggestion, en faveur d'une confiance accrue dans la stabilité économique, pour se rapprocher réellement de cette stabilité et enlever aux crises cycliques la gravité extrême qui peut aller jusqu'à leur donner un caractère catastrophique.

Il ne manque pas de gens pour trouver, dans ces conceptions, une justification doctrinale de l'optimisme érigé en commandement de salut public et de l'opprobre jeté sur le pessimisme, taxé de trahison au bien commun.

Comme toutes les erreurs, ces conceptions contiennent une part de vérité. Il n'est pas douteux, par

exemple, que l'amplitude des courbes de la conjoncture économique se trouve augmentée par des phénomènes psychologiques qui, même sans aller jusqu'à la panique, ajoutent à l'impulsion du mouvement des prix l'accélération d'une méfiance contagieuse. Il n'est pas douteux non plus que l'on peut agir par des procédés purement psychologiques, analogues à ceux de la propagande et de la réclame, sur ces mouvements de l'opinion publique.

On l'a bien vu dans tous les pays où, au cours de ces dernières années, on a dû stabiliser des monnaies menacées de dévalorisation complète par des mouvements de panique. On le voit encore à l'heure actuelle aux Etats-Unis, où l'on met au service de la *Recovery* des moyens de suggestion collective tout à fait semblables à ceux que l'on mettait, il y a quinze ans, au service de la propagande pour les emprunts de guerre.

Cependant, il y a, à l'efficacité de cette action psychologique, des limites infranchissables, qui sont tracées par des faits : la structure du régime économique et les tendances objectives de son développement.

A ce point de vue, les médications économiques ressemblent aux médications individuelles. Il est des maladies que l'on peut guérir par des procédés de suggestion ou d'autosuggestion pareils à ceux que mit en vogue, il y a quelques années, le fameux docteur Coué. Ce sont les maladies — et l'on sait qu'elles sont nombreuses en cette époque de névroses — qui sont dues elles-mêmes à une autosuggestion inconsciente du patient. Un homme qui est malade parce qu'il veut l'être entre naturellement en voie de guérison du moment où il consent à répéter tous les matins qu'il se porte de mieux en mieux. Il est d'autres maladies qui, sans être le moins du monde imaginaires, peuvent être très favorablement influencées par des procédés de suggestion qui créent et renforcent la confiance du malade en sa propre guérison. On n'a pas attendu Coué pour le savoir, puisque cette espèce de suggestion-là est pratiquée par tous les médecins depuis Hippocrate. Mais il est aussi des maladies dont le cours se soustrait à l'effet de pareils procédés. On ne guérit pas un tuberculeux comme on guérit une hystérique. Et encore ne parlé-je point du cul-de-jatte! La puissance de la suggestion est limitée par la structure des organismes, par l'étendue de leurs lésions et par l'état physique des tissus.

Il en est de même en matière économique. Et, puisque j'ai fait allusion à la suggestion collective mise au service de la *Recovery* en Amérique, il devient de plus en plus visible que ses chances ultimes de succès sont limitées par la faculté ou la volonté de ceux qui l'entreprennent d'apporter, en même temps, des modifications profondes à la structure même de l'économie américaine.

Le danger, en de pareilles situations, est qu'à la faveur de vagues d'optimisme, délibérément créées en vue d'un retour à la prospérité, on se fasse illusion quant à la réalité des faits, et qu'on néglige de porter

l'effort sur les causes objectives de la situation que l'on veut vaincre. Alors, l'optimisme devient une politique d'autruche et couvre en réalité une défection de la volonté devant les tâches concrètes à accomplir.

En toutes choses, il y a un optimisme — et même un certain parti-pris d'optimisme — qui est salutaire et fécond ; c'est celui qui, devant une situation critique, ne désespère pas de l'avenir et galvanise la volonté d'action. Il y a un autre parti-pris d'optimisme qui est aussi néfaste qu'il est facile : c'est celui qui consiste à se tromper volontairement sur l'étendue d'un mal, pour se dire que, puisque les choses ne vont pas aussi mal qu'elles en ont l'air et puisque tout finit par s'arranger, il suffit de se montrer confiant en un avenir meilleur pour que celui-ci se réalise.

Si j'insiste sur ces choses, au risque de répéter des truismes, c'est pour qu'on ne se méprenne pas sur les intentions qui me font dire qu'à l'égard de la situation économique mondiale actuelle, il n'y a d'autre devoir pour la science économique que de reconnaître et décrire objectivement les faits. Par conséquent, quand les choses vont de mal en pis, il y a un droit au pessimisme qui se manifeste en les présentant telles qu'elles sont et dont l'exercice ne doit s'arrêter devant aucune considération de propagande idéologique. D'ailleurs, une propagande dont les prémisses seraient en contradiction avec les faits ne pourrait sortir que des effets bien passagèrement favorables et n'aboutirait en fin de compte qu'à des désastres d'autant plus graves.

* * *

En l'espèce, il faut appliquer ce principe à l'examen de la situation actuelle du commerce extérieur dans le monde.

Trop longtemps, dans les pays qui, comme la Belgique, sont restés les plus fidèles à une politique de libre-échange, on a vu des gens fermer les yeux, sinon devant les faits qui rendent cette politique irréalisable, du moins devant les conséquences générales de ces faits pour la doctrine et la politique économiques. Pendant trop longtemps peut-être, on a cru que la dislocation du marché mondial, par la tendance vers l'autarchie nationale, était la conséquence d'une crise cyclique de la conjoncture et qu'elle disparaîtrait avec celle-ci.

Je pense qu'il devient de plus en plus évident que cette croyance repose sur une illusion. Les faits démontrent dès à présent que, même si le point le plus bas de la conjoncture économique était dépassé — et il l'est pour tout ce qui constitue le facteur véritablement cyclique de la crise qui a débuté en 1929 — cette crise n'aurait fait qu'accélérer un mouvement dont les causes agissaient déjà auparavant et ne peuvent que continuer à agir au delà de sa durée. La raison en est que ces tendances correspondent à des modifications de la structure générale de l'économie, qui ont, d'une part, contribué à déclencher la crise et ont, d'autre part, été stimulées par elle, mais qui existent et se développent pour des raisons essentielle-

ment indépendantes des oscillations périodiques de la conjoncture.

Laissons parler les faits, pour voir si vraiment ils justifient cette interprétation.

La Conférence Economique Mondiale de Londres est restée sans résultat. L'armistice douanier qui l'avait précédée et qui interdisait, pour la durée de la Conférence, des augmentations de droits, a été, depuis, dénoncé par toute une série de pays, tels les Pays-Bas, le Danemark et l'Irlande. En vérité, les réserves par lesquelles plusieurs pays avaient diminué la portée de cet armistice lui avaient, dès l'abord, enlevé une grande partie de sa valeur. Elles ont démontré, en quelque sorte avant la lettre, combien peu la situation était mûre pour une réduction du protectionnisme.

Depuis lors, la caractéristique essentielle de l'évolution du commerce extérieur est l'importance de plus en plus grande que prend la politique de la réciprocité qui, dans la pratique, signifie tout autre chose qu'une extension des marchés extérieurs.

Il y a des années déjà que l'on poursuit la diminution des importations, en superposant, à la méthode traditionnelle des droits d'entrée, celle des contingements plus ou moins étendus. L'expérience a confirmé que cette méthode était encore bien plus efficace que les droits de douane, ce qui n'a pas empêché un grand nombre d'Etats d'augmenter en même temps ceux-ci. Ils l'ont fait d'autant plus volontiers que, par ce moyen, ils s'assuraient des ressources particulièrement agréables en période de déficits budgétaires croissants.

Actuellement, on peut constater que le système des contingements tend, de plus en plus, à devenir une arme de la guerre économique mondiale qui se poursuit. On l'a vu à l'occasion de la conclusion des traités commerciaux entre l'Angleterre et les pays scandinaves. La France, elle aussi, vise à subordonner à l'avenir les trois quarts de ses importations actuelles à l'application de clauses de réciprocité par les pays importateurs. La Hollande, par une nouvelle loi, consacre, de son côté, le triomphe du principe de la réciprocité.

Le régime de la nation la plus favorisée, qui était en quelque sorte le corollaire d'une politique, sinon de libre-échange, du moins orientée vers le libre-échange (au point qu'on a pu l'appeler un succédané du libre-échange), perd de plus en plus de terrain. On le défend encore doctrinalement par-ci par-là, mais cette défense est devenue bien molle et, même là où elle est encore l'expression d'une croyance sincère, elle devient de jour en pour plus hésitante et plus pusillanime.

Il est vrai que l'Angleterre, jusqu'à l'heure actuelle, se réclame du principe de la nation la plus favorisée pour justifier certaines mesures de sa politique commerciale, comme elle l'a invoqué pour faire échec à la Convention d'Ouchy entre l'Union Douanière Belgo-Luxembourgeoise et les Pays-Bas. Mais elle est loin déjà de se conformer à ce principe pour toutes

ses relations internationales. Ainsi, les traités de réciprocité qu'elle a conclus avec les pays scandinaves ne profitent guère, dans la pratique, aux autres pays.

D'ailleurs, le principe du contingentement est, par essence, incompatible avec l'esprit du régime de la nation la plus favorisée. Cela est vrai surtout quand les contingements sont fixés d'après la méthode dite linéaire, c'est-à-dire en chiffres absolus égaux, sans tenir compte de la diversité des situations des pays importateurs. Mais il n'en est guère autrement, au fond, quand les contingements sont fixés sur une base proportionnelle, comme par exemple dans le traité récent entre l'Allemagne et les Pays-Bas; car cette proportionnalité ne s'inspire pas de la fidélité au principe de la nation la plus favorisée, mais tout simplement de la crainte de conflits menaçants.

En face de pareilles situations, les voix qui se font encore entendre en faveur du régime de la nation la plus favorisée deviennent de plus en plus faibles et de moins en moins convaincantes.

La Chambre de Commerce Internationale, tout en se prononçant à son congrès de Vienne pour ce principe, a ouvert la porte à toutes les abdications, en déclarant à l'avance qu' « au cas où le maintien absolu du principe... a pour effet de retarder sensiblement le réajustement douanier et l'élimination des entraves au commerce, on peut concevoir d'y apporter des tempéraments ».

Et si l'on examine la proposition que le gouvernement des Etats-Unis a soumise le 21 juillet dernier à la Conférence Economique Mondiale de Londres, et qui se prononce également pour le principe de la nation la plus favorisée, on y trouve aussi, vers la fin, qu'elle prévoit et accepte des exceptions qui, dans la pratique, facilitent singulièrement le renoncement à son application.

Assurément, il y a eu, au cours de ces dernières années, des tendances qui semblaient aller vers des fins opposées. On a mis beaucoup d'espoir, surtout, dans l'effet favorable que pourraient exercer sur le commerce international les conventions régionales conclues entre pays voisins ou politiquement confédérés.

A l'heure actuelle, cependant, il faut bien reconnaître que les résultats atteints par ces moyens sont extrêmement maigres, sinon négatifs, au point de vue de l'effet sur le volume du commerce international.

A l'époque de la convention d'Ottawa, on avait présenté celle-ci, non seulement comme un moyen de développer les relations économiques entre l'Angleterre et les Dominions, mais aussi comme un remède au marasme du commerce mondial dans son ensemble. Plus particulièrement, on avait fait espérer que cette convention aboutirait indirectement à abaisser les barrières douanières dans un grand nombre de pays.

En fait, ces espoirs ne se sont pas réalisés. La convention d'Ottawa a bien augmenté l'importance des transactions de l'Angleterre avec les Dominions, et ceux-ci y ont trouvé un avantage correspondant; mais ce déplacement s'est produit au détriment de la

part des autres pays dans le commerce mondial et n'a aucunement arrêté la tendance générale vers le protectionnisme.

La Convention d'Ouchy fut, certes, le plus caractérisé des efforts récents pour libérer graduellement le commerce mondial de ses entraves protectionnistes. Il est vrai qu'en prévoyant le traitement favorisé des pays contractants, elle impliquait un mouvement de retraite par rapport au régime de la nation la plus favorisée; mais elle était néanmoins dirigée vers un idéal de libre-échange, puisqu'elle visait la réduction progressive des droits jusqu'à concurrence de la moitié des droits actuels et que, d'autre part, elle permettait aux autres pays d'adhérer à la convention. Cela ne l'a pas empêchée de manquer son but.

Le même sort a été dévolu aux plans d'union douanière des pays du Danube, que l'on a tenté de réaliser. La convention de Stresa, qui prévoyait pour les pays de l'Europe orientale, soit des droits préférentiels, soit des subventions, est restée sur le papier. Rien ne permet de présager un sort meilleur à tous les autres efforts qui s'exercent actuellement dans le même sens, ne serait-ce que parce qu'ils sont viciés dans leur principe par le rôle primordial qu'y jouent des considérations d'expansionnisme politique.

Enfin, les accords conclus, au cours de ces deux ou trois dernières années, entre beaucoup de pays en vue du *clearing* international, dans l'espoir d'arriver ainsi à augmenter le volume de leurs échanges, n'ont pas atteint ce but. Au contraire, dans nombre de cas, ces conventions de *clearing*, loin de favoriser le commerce extérieur, ont encore rétréci son volume.

* * *

Sans doute, ces faits, tout impressionnantes qu'ils sont, peuvent donner lieu à des interprétations très diverses quant à leur signification ultime. Il reste des optimistes pour les considérer comme des phénomènes passagers, qui disparaîtront tout seuls quand la crise économique actuelle aura fait place à une conjoncture améliorée. Dès lors, espèrent-ils, les pays actuellement acculés à se défendre par le protectionnisme contre le protectionnisme des autres reconnaîtront, de nouveau, que leur intérêt leur commande de diminuer les obstacles au commerce international, et l'abaissement des tarifs douaniers suivra une marche plus ou moins parallèle à la reprise des affaires.

Il serait plus aisément de partager cette opinion, si l'on n'avait réellement affaire qu'à un rehaussement des tarifs douaniers. Malheureusement, il s'agit de bien autre chose.

Il se produit et continue à se produire dans le domaine du commerce international, des phénomènes de nature tout autre qu'une simple augmentation quantitative des droits d'entrée, comme cela est arrivé déjà plusieurs fois auparavant à la suite des crises économiques. Ce qui est nouveau et sans précédent dans la situation actuelle, c'est qu'il se produit, par delà les changements quantitatifs, de profondes modifications de la *structure* du commerce extérieur. Des méthodes nouvelles de lutte économique entre les

nations se sont cristallisées dans des institutions nouvelles, et tout fait prévoir que cette structure différente survivra à la crise cyclique monétaire que, simultanément avec une crise de structure et une crise d'après-guerre, nous traversons actuellement.

Dans un article paru ici-même, il y a près d'un an déjà (1), j'ai essayé de montrer que ces changements de structure du commerce international, loin d'être la conséquence plus ou moins fortuite ou passagère d'une crise cyclique, sont les corollaires de changements de structure correspondants qui, dès avant la guerre mondiale, se manifestaient dans l'économie intérieure de tous les pays. Je tentais, alors déjà, de réduire ces tendances à un commun dénominateur, en les faisant apparaître comme des manifestations du passage graduel de l'économie industrielle du stade de la concurrence au stade monopoliste.

L'occupation progressive des positions de commande de la vie économique par le capital financier se substituant au patronat indépendant d'autan, l'action croissante des institutions plus ou moins complètement monopolistes ou monopoloïdes sur l'orientation de la production et la fixation des prix, le lien de plus en plus étroit établi entre l'Etat et l'activité économique par les formes multiples de l'interventionnisme, sont les aspects les plus visibles de cette transformation. Loin d'intéresser seulement la conjoncture passagère, elles affectent la structure durable de l'économie. Leur répercussion sur le commerce international, réduite à sa formule la plus simple, est le remplacement graduel de la concurrence individuelle entre producteurs, plus ou moins protégés par leurs Etats, par la concurrence entre des économies nationales, dirigée par ces mêmes Etats.

En soulignant la puissance et les dangers de ce passage de la tendance vers le protectionnisme à la tendance vers l'autarchie, je signalais dans cet article que les partisans du libre-échange, sous peine d'un échec complet et irrémédiable, devaient désormais poursuivre leur idéal d'une économie vraiment mondiale par des moyens différents, adaptés à une situation nouvelle.

Cette conviction, depuis lors, s'est encore renforcée. Pour réagir efficacement contre les tendances actuellement victorieuses vers le repli national, il ne suffit pas de vouloir retourner à un régime du commerce international qui correspond à un régime d'économie intérieure depuis longtemps périmenté. Restons plus que jamais fidèles à la croyance que le bien-être et la paix du monde ne peuvent être assurés que par un échange, aussi intense et aussi libre que possible, des matières premières et des produits de pays à pays; mais rendons-nous compte de ce que cet idéal ne peut être atteint qu'en partant de la situation de fait, tout à fait nouvelle, qui s'est établie dans l'intérieur de chaque pays.

Il serait tout aussi illusoire de vouloir vaincre les tendances vers l'autarchie nationale par un simple

(1) « Du Protectionnisme à l'Autarchie », dans le *Bulletin d'Information et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique* du 25 décembre 1932.

retour au libre-échange, qu'il serait illusoire de vouloir vaincre les dangers du monopolisme par un simple retour au « laissez faire » de nos grands-pères, partisans de la liberté complète de la concurrence individuelle. Car c'est précisément de ce régime de liberté qu'est sorti le monopolisme actuel, par le jeu irrésistible de la concentration des entreprises, de la prépondérance croissante du capital financier et de la transmission héréditaire de la puissance économique acquise.

Il y a heureusement, outre le choix entre l'autarchie, véritable état de guerre économique latente entre les nations, qui conduit à l'appauvrissement général et à la guerre tout court, et le libre-échange, réduit à l'impuissance par la structure modifiée des économies nationales, une troisième possibilité. C'est celle d'une économie dirigée qui, partant de la situation de fait établie dans tous les pays par le monopolisme et l'interventionnisme, se servirait des possibilités de direction ainsi créées, pour orienter les économies nationales vers des buts nouveaux : le développement progressif et rapide de la puissance d'achat des nationaux sur le marché intérieur, la résorption du chômage, la diminution des charges improductives qui pèsent sur la production, un développement de la capacité de consommation nationale correspondant au développement de la capacité de production.

Sans doute, tout cela est plus facilement dit que réalisé. C'est un problème d'une ampleur et d'une difficulté formidables, et l'on peut en rechercher la solution dans les directions les plus multiples et par les moyens les plus divers, comme le démontrent les efforts entrepris en ce sens en Russie, en Italie, en Allemagne et aux Etats-Unis, pour ne citer que les tentatives les plus importantes et les plus caractéristiques.

Ces solutions particulières, bonnes ou mauvaises, n'ont pas même besoin d'être envisagées pour la thèse dont il s'agit ici : c'est que, dans l'état actuel des choses, la restauration du marché mondial n'est possible que par le moyen d'une économie internationale dirigée, basée sur des économies nationales dirigées.

Cela ne signifie pas, bien entendu, qu'il faut se résigner à accorder aux tâches à accomplir un ordre de priorité simplement chronologique, selon la formule : de l'ordre sur le plan national d'abord, sur le plan international ensuite.

Pour être tentante dans sa simplicité, cette formule n'en inciterait pas moins à méconnaître que les deux tâches se conditionnent mutuellement. Mais il ne faut pas méconnaître non plus que cette interdépendance mutuelle des facteurs de rétablissement est d'une nature telle qu'il faut accorder, au facteur national, le rang de priorité logique qui revient à la condition essentielle. Il est possible d'aller beaucoup plus loin dans la voie de l'économie nationale dirigée, c'est-à-dire d'un marché intérieur où la capacité de consommation s'adapte à la capacité de production, le marché mondial restant ce qu'il est, que l'on ne peut aller dans la voie d'une économie mondiale rationnelle sans modification des économies nationales.

Cela peut s'expliquer par diverses raisons. La première, c'est que la dislocation du marché mondial est l'effet de causes inhérentes aux modifications qui se sont produites dans la structure des économies nationales.

Une autre raison, qui suffit à elle seule à trancher la question, c'est que les moyens pratiques d'amener ces modifications de structure existent sur le terrain national, mais non sur le terrain international. A l'intérieur des pays, il existe des pouvoirs politiques et économiques centralisés qui, quelles que soient les difficultés de la tâche, pourraient réaliser une économie dirigée. En fait, il y a déjà, dans tous les pays industriels, une économie dirigée — le plus souvent mal dirigée, j'en conviens —, mais qui démontre que la centralisation de la puissance économique des Etats et des organismes nationaux d'émission et de crédit est déjà suffisante pour qu'une autre direction soit techniquement possible.

Or, sur le plan international, cette puissance n'existe pas. Il n'y a pas d'institution internationale investie du pouvoir législatif, condition première de toute modification du régime juridique de la production et des échanges. Il n'y a pas d'institution internationale pour l'émission des monnaies, condition première de l'unité de direction dans la politique du crédit. Les échanges internationaux des marchandises eux-mêmes se font selon des conditions fixées entre les Etats, donc par les Etats; les traités de commerce ne sont pas élaborés par la Société des Nations, ils sont conclus par des gouvernements nationaux.

Une troisième raison essentielle de l'importance primordiale du facteur national, c'est que le caractère exacerbé de la lutte pour le marché mondial doit forcément amener chaque nation à utiliser tous les moyens de puissance intérieure dont elle dispose pour améliorer ses chances sur le marché international par une organisation plus rationnelle de son marché intérieur. Par la force des choses, plus un pays est frappé par la détresse, plus il doit chercher à développer son marché intérieur, ce qu'il ne peut faire que par une économie dirigée, orientée vers un développement progressif de la puissance d'achat de ses nationaux. Rien que par la suppression des charges du chômage qui pèsent actuellement sur les prix de revient, une nation qui parviendrait (ce qui est parfaitement possible) à organiser son marché intérieur de façon à donner du travail rémunérateur à tous, serait singulièrement favorisée sur le marché de l'exportation et pourrait importer d'autant plus. Et je ne signale qu'en passant les avantages qu'une économie nationale rationnellement dirigée pourrait retirer de la fourniture du crédit et de la force motrice aux conditions moins onéreuses que tout cela présupposerait.

J'entends bien que nous n'en sommes pas là, et qu'il s'en faut. C'est entendu. Mais il me suffit de mettre en lumière que, d'une part, la guerre économique actuelle créée, pour toutes les économies nationales, un stimulant qui pousse dans cette direction avec une

vigueur tout à fait nouvelle et que, d'autre part, le régime monopoliste et interventionniste qui correspond à cette phase de l'histoire du marché mondial, met à la disposition de chaque Etat national des leviers de commande d'une puissance peu commune et que le siècle précédent ignorait encore.

Or, qui ne voit que, dans l'hypothèse d'économies nationales ainsi adaptées aux besoins de marchés intérieurs accrus, ces économies n'en ressentiraient que plus fort les nécessités incompressibles de l'importation? Et ne disposeraient-elles pas, au surplus, de moyens de négociation et d'organisation internationale autrement efficaces, pour y arriver, que ceux du monde actuel?

Sans doute, ces moyens seraient forcément différents de ceux du libre-échange traditionnel. Leurs procédés ressembleraient plutôt à ceux de l'époque actuelle; peut-être même que des monopoles du commerce extérieur accentuerait encore le caractère « dirigé » des méthodes du contingentement, de la réciprocité, du troc et du *clearing* contractuels, etc. Mais la direction du mouvement qui s'en servirait se trouverait renversée à la suite du dynamisme renversé du développement des marchés intérieurs. Alors, il s'agirait de nouveau (comme au temps du libre-échange, régime mondial du capitalisme progressif et ascendant, mais par des moyens différents), de multiplier les échanges internationaux au lieu de les réduire, et d'organiser la répartition des matières premières et des lieux de fabrication selon les avantages naturels qu'y trouveraient les consommateurs, au lieu de se fier à l'action chaotique du principe des profits particuliers les plus élevés.

Supposons, par contre, que par un coup de baguette magique analogue à celui qu'il faudrait pour transformer du jour au lendemain les économies nationales existantes en économies rationnellement dirigées vers les besoins, on arrive à réaliser soudain l'idéal du libre-échange par la suppression totale de tous les droits d'entrée et mesures analogues, sans toucher par ailleurs au régime économique des divers pays.

Ce serait un désastre d'une autre espèce que celui dont nous souffrons actuellement, mais non moins terrible assurément. Car il apparaîtrait alors que la structure économique qui s'est formée depuis que le commerce international s'est éloigné du libre-échange, comme l'économie elle-même s'est éloignée de la libre concurrence, craquerait dans toutes ses jointures, en amenant un chômage et un désordre inouïs.

Car n'oublions pas que, surtout depuis la guerre mondiale, les économies nationales se sont organisées en vue d'un maximum d'autarchie. Sous l'impulsion de cette tendance, on a vu se développer les phénomènes complémentaires de l'industrialisation des pays jusque là arriérés et de la réagrarisation des pays industriels.

Des pays de main-d'œuvre à très bon marché comme le sont, hors d'Europe, le Japon, et en Europe, la Pologne, la Hongrie ou la Yougoslavie, pourraient faire alors, presque du jour au lendemain, aux vieux pays industriels, une concurrence qui jetterait de

nouveaux millions d'hommes sur le pavé. D'autre part, dans les pays « réagrarisés », comme l'Allemagne et l'Italie, la fin du protectionnisme amènerait une crise agricole qui ne serait pas moins catastrophale. Et l'on verrait apparaître alors combien la structure économique actuelle est incapable, sans l'armure d'acier de son protectionnisme et de son interventionnisme, de résoudre les problèmes qui résultent, pour la fixation des prix de la main-d'œuvre industrielle autant que pour celle des prix des produits agricoles, de la cadence différente des progrès techniques, du décalage chronique et progressif des niveaux de la productivité entre le travail industriel et le travail agricole, et du dénivèlement progressif des prix de revient nationaux.

* * *

Mais même si l'on envisageait, au lieu de l'hypothèse purement spéculative de la réalisation subite du libre-échange international, celle, plus plausible assurément, de son instauration graduelle, il n'en apparaîtrait pas moins clairement que pour atteindre son but, il devrait être conditionné, en régime économique intérieur, par un retour à la libre concurrence, également dégagée de toute espèce de formations monopolistes ou monopoïdes et de toute espèce d'interventionnisme politique ou social.

Or, cette solution est manifestement impossible, parce que la formation des monopoles est, historiquement et logiquement, le résultat économique du régime de la concurrence qui conduit à la concentration, comme l'interventionnisme social est le résultat politique du régime démocratique qui est le corollaire du libéralisme économique.

Et j'ajoute, pour ne rien cacher de ma pensée, que sous beaucoup d'aspects le retour à la liberté de la concurrence n'est pas même désirable. Est-ce que, à côté d'autres côtés moins attrayants, l'interventionnisme actuel ne consacre pas notamment le principe — l'une des rares stipulations heureuses des traités qui ont terminé la guerre mondiale — que le travail ne peut pas être considéré comme une marchandise? Ne suffit-il pas de reconnaître que le salaire ne peut pas être considéré comme un prix pour rendre impossible le retour aux principes de l'école de Manchester? Et est-ce que, dès à présent, la juste rémunération du travail agricole, désavantage par le décalage naturel de sa technique sur celle de l'industrie, ne nécessite pas partout des correctifs apportés au libre jeu des prix?

Il est tout aussi inconcevable, du reste, que l'Etat, qui manipule déjà, dans les principaux pays, plus du tiers du revenu national, l'Etat qui « dirige » — plus ou moins bien, plus ou moins mal, mais enfin dirige — outre la rémunération du travail, l'escompte, la monnaie, le commerce extérieur lui-même, pourrait abandonner cette direction sans aboutir à un chaos sans nom? Car à qui pourrait-il passer ces fonctions qui sont devenues, par la force des choses, des fonctions institutionnelles, si ce n'est à des groupements d'intérêts privés, dont la puissance économique ne

serait pas moindre que la sienne, sans être bridée par des obligations de droit public?

En résumé, donc, les mêmes raisons qui font que le retour au libre-échange n'est pas concevable sans retour à la libre concurrence, chose impossible, même si elle n'était pas indésirable, font que l'économie nationale dirigée est une condition de l'économie internationale dirigée, et celle-ci une condition d'un avenir moins sombre pour le commerce international.

En poursuivant la réalisation de cet objectif, on s'écarte autant du nationalisme économique qui pousse à l'autarchie, que celui-ci s'écarte du libre-échange traditionnel. Car cet objectif est, en définitive, de subjuguier, à l'intérieur de chaque nation — le seul champ où cela soit possible — les forces qui poussent à la guerre économique et à la destruction du marché mondial.

Un plan économique national est la condition essentielle de conventions internationales. S'il n'existe pas d'économie nationale dirigée selon un plan et si les intérêts privés, au sein de chaque pays ou par

l'action de groupements internationaux, peuvent agir à leur guise, les possibilités d'accord économique avec l'étranger sont infimes. On l'a bien vu à Genève, il y a quelques années, quand la Société des Nations s'est trouvée saisie d'une proposition pour l'introduction d'un contrôle international des cartels et des trusts. Les pouvoirs régnants n'ont pas voulu y souscrire. Et quels que puissent avoir été les motifs de leur opposition, elle a pu se justifier par un argument d'une portée indéniable : c'est qu'il est impossible d'introduire pareil contrôle tant que les cartels nationaux ne seraient pas contrôlés dans leurs propres pays.

Ne visons donc pas à détruire, ou à disloquer, les forces de cohésion et de direction qui se sont constituées dans les économies nationales ; essayons plutôt de mieux les contrôler, afin de mieux utiliser leurs pouvoirs de direction. Mais orientons cette utilisation vers des buts opposés à ceux du nationalisme économique : vers un marché mondial aussi étendu que possible, pour le bien-être des peuples et la paix entre les Etats.